



Digne-les-Bains, le 26 novembre 2018

Élections à la chambre d'agriculture

Modalités de dépôt des listes de candidats

Les élections à la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence et de la chambre d'agriculture de Provence-Alpes-Côte d'Azur auront lieu par correspondance et par voie électronique jusqu'au 31 janvier 2019

Les listes des candidats pourront être déposées à la Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence (BCTE – section des élections et des activités réglementées) par les mandataires des candidats les jours ouvrables aux horaires d'ouverture au public du 10 au 14 décembre 2018 de 8h30 à 11h30 et le 17 décembre 2018 de 8h30 jusqu'à **12h00**.

La procuration de chaque candidat d'une même liste au mandataire doit être un original signé, accompagné de la photocopie recto verso d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 2 ans).

Pour les collèges de salariés, chaque mandataire devra, en outre, obligatoirement fournir une attestation de l'organisation syndicale au nom de laquelle il présente la liste accompagnée des statuts du syndicat.

Afin de limiter les temps d'attente, il est recommandé de prendre rendez-vous pour déposer sa liste au 04-92-36-72-38 ou au 04-92-36-72-42.

Un vade-mecum relatif aux candidatures est disponible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : <http://bit.ly/PREF04-CH-AGRI04>

Ce vade-mecum pourra être envoyé par courriel à toute personne qui en fera la demande à l'adresse suivante : pref-elections@alpes-de-haute-provence.gouv.fr.